

## Département de la Savoie

# COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

Procès-verbal de la séance du 04 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle François Cachoud, sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2025

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – V. DUPORT DIT ROUSSEAU – S. PELLICIER W. VANNEUVILLE – E. LALLEMENT – P. ROULAND – MF EXCOFFON - R. MONTFALCON

Membres absents excusés : C. CHAPELLET (pouvoir à S. PELLICIER)

Absents : E. RAGNI – L. FLUTTAZ – P. ROUCH

Secrétaire de séance : B. ALLARD

### DCM-2025-17 : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2025.

Il propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

- RESA : 80 €
- ASN FOOT Novalaise : 70 €
- HANDI SPORT : 70 €
- TENNIS CLUB DU LAC D'AIGUEBELETTE : 50 €
- JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES NOVALAISE : 100 €
- CLUB D'AVIRON : 100 €
- MEMOIRE AOUT 1942 : 70 €
- PAPILLONS BLANCS : 70 €
- COMITE DES FETES ST ALBAN DE MONTBEL (OCTOBRE ROSE) : 300 €
- SSIAD : 100 €
- ADMR EHPAD (portage des repas) : 351 €
- ADMR NOVALAISE (aide à la personne) : 2 773 €
- PARI SOLIDARITE (aide alimentaire) : 720 €
- SAVOIE SOLIDARITE MIGRANTS : 150 €
- MULTIACTIVITE LAC : 80 €
- LES GOSSES DU LAC : 500 €
- CLUB GYMNIQUE NOVALAISE : 50 €
- COMITE DES FETES : 500 €
- LES CHATS LIBRES : 200 €

La subvention à la Bibliothèque de Lépin Le Lac n'est pas renouvelée, la commune devant verser une cotisation à **Rézolire à raison d'1.50 € par habitant**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'allouer les subventions proposées pour un montant total de 6 334 €.

**DCM-2025-18 : demande de subvention au FDEC 2025 : Rénovation de l'école maternelle pour le maintien en l'état**

Afin de maintenir en l'état le bâtiment, Monsieur le maire informe qu'il est important de rénover la toiture de l'école maternelle ainsi que de changer les menuiseries en y intégrant des volets roulants. Ces travaux peuvent être pris en charge dans le cadre du fonds départemental d'équipements des communes.

Il est proposé au conseil municipal de valider le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant des dépenses HT</b>	<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant des recettes</b>
Réhabilitation charpente (y compris couverture et zinguerie)	12 500	FDEC 2025 (60%)	15 000 €
Menuiseries extérieurs et volets roulants	13 100	Autofinancement (40%)	10 600 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>25 600 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>25 600 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** le plan de financement du projet de réhabilitation de l'école maternelle tel que présenté ci-dessus ;
- **DEMANDE** au Mairie de solliciter le concours du Département, dans le cadre du FDEC 2025, pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 15 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents rendus nécessaires par la présente délibération.

**DCM-2025-19 : EMPRUNT auprès du CREDIT MUTUEL Savoie-Mont-Blanc**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2025,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2025 fait ressortir un besoin de financement pour les travaux d'investissement et notamment les aménagements de sécurisation en agglomération dans le cadre de la voie verte,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 150 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant l'offre de prêt du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc pour un montant total de 150 000 € aux conditions suivantes :

*Taux fixe sur 10 ans au taux de 3.40 % avec trimestrialités constantes en capital et intérêts.*

*(Remboursement anticipé sans préavis possible à tout moment, avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation)*

**Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- Décide de contracter auprès du CREDIT MUTUEL Savoie -Mont-Blanc, 99 rue de Genève - BP 564 - 74054 ANNECY Cedex - un emprunt d'un montant total de 150 000 €
- Approuve les caractéristiques de cet emprunt visées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents afférents à cet emprunt.

#### **DCM-2025-21 : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Le Maire présente un projet de convention entre la Commune et la SAS Vertes Sensations domiciliée 29 chemin des Richards à NOVALAISE 73470, représentée par M. Philippe MILLET,

Cette convention d'une durée de 3 ans (2025-2027), a pour objet l'utilisation par la SAS Vertes Sensations, à titre précaire et révocable d'une portion délimitée du Domaine Public de la Commune situé au Port du Sougey à ST ALBAN DE MONTBEL.

Cette utilisation concerne la mise à l'eau et la récupération de matériel nautique léger (canoës, paddles ...) ainsi que l'accompagnement de groupes (**pour une fréquence de 6 à 7 fois par an**).

En contrepartie de cette occupation de 3 années, l'occupant versera une redevance forfaitaire de 300 € payable en une seule fois au plus tard 30 jours après la signature de ladite convention.

Une clé sera remise à l'occupant contre la somme de 100 € remboursable lors de sa restitution. *(des pénalités s'appliqueront en cas de perte)*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**,  
5 voix **POUR** (Pierre DUPERCHY, Brigitte ALLARD, Sophie PARADIS PELLICIER, Virginie DUPOUR, Régis MONTFALCON)  
3 **CONTRE** (Patrick ROULAND, Etienne LALLEMENT, William VANNEUVILLE)  
1 **ABSTENTION** (Marie-Françoise EXCOFFON)

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ce document

## **DCM-2025-22 : VŒU POUR LA PAIX ET LE CESSEZ-LE-FEU à GAZA**

Monsieur le Maire,

Considérant la catastrophe humanitaire actuelle dans la Bande de Gaza,  
Propose au Conseil Municipal d'adopter un vœu pour la justice et le respect du droit international,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

(7 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (William VANNEUVILLE et Virginie DUPORT))

Face à cette tragédie,

Demande à l'Etat Français :

- D'exiger un cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza,
- D'agir sans délai pour la libération de tous les otages,
- De réaffirmer le respect du droit international et des résolutions de Nations Unies votées en faveur du peuple palestinien,
- De faire appliquer le droit international humanitaire pour protéger les civils, les personnels et établissements de santé dans la bande de Gaza,
- D'accroître les moyens des organisations humanitaires assurant la survie des populations locales,
- De favoriser la recherche d'une solution viable pour l'ensemble des habitants de ce territoire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Virginie DUPORT dit ROUSSEAU indique que la piste cyclable n'est pas clairement identifiable près du rond- point du Gué des Planches. M. le Maire précise que la signalisation sera achevée prochainement et que les cyclistes ne sont pas prioritaires.
- Sophie PARADIS PELLICIER constate des nuisances sonores dans son voisinage notamment les dimanches. Un rappel sur les règles de vie en communauté s'impose.
- Marie-Françoise EXCOFFON signale les nuisances sonores du bar « Lake Beer's ». Un courrier avec rappel de la réglementation lui sera adressé.
- Virginie DUPORT dit ROUSSEAU fait part du manque d'entretien des espaces verts et du problèmes du stockage des ordures ménagères des commerces du Gué des Planches. Le propriétaire sera contacté.

- Il est signalé que des voitures stationnent le week-end sur la route de la Fournache. Demander à la Gendarmerie de verbaliser.

- Le Conseil Municipal rejette la demande de réservation de la salle polyvalente pour une activité foot en salle « adulte » compte tenu des risques de détérioration.

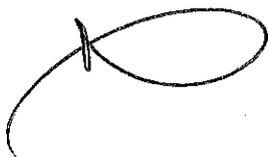
Monsieur le Maire fait part des prochains achats à envisager :

- Laveuse pour la salle polyvalente.
- Filet de protection pour les ballons dans la cour de l'école élémentaire (une décision modificative sera nécessaire car non prévu au BP 2025)
- Une demande d'apprentissage sur un poste d'ATSEM a été déposée. Un tel contrat nécessite un investissement trop important pour notre petite commune. Inviter le demandeur à contacter des collectivités plus importantes.
- Marie Françoise EXCOFFON souhaiterait connaître la réglementation dans le domaine du busage communal des eaux pluviales car son terrain est concerné.

Fin de séance : 21h30

La secrétaire de séance,

Brigitte ALLARD



Le Maire,

Pierre DUPERCHY



